

# ACTRA

## CONTRAT D'EMBAUCHE POUR LES ANNONCES PUBLICITAIRES

**PARTIE A** à compléter avant le début de la séance

No. du Contrat

CODE DU BUREAU

AGENCE	(PRODUCTEUR DE L'AGENCE)
ADRESSE	
ANNONCEUR	
PRODUIT	
MAISON DE PROD.	COCHEZ SI CELLE-CI PAIERA LA SESSION
ADRESSE	(NOM DE COMPAGNIE, S'IL Y A LIEU)
CONTRACTÉ AVEC	(NOM DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE)
POUR LES SERVICES DE	(RUE)
ADRESSE DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE	(VILLE) (PROVINCE) (CODE POSTAL)
(TÉLÉPHONE)	(COURRIEL)
NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIAL	TPS/TVH #
	TVQ#
DATE DE NAISSANCE SI MINEUR (MOINS DE 18 ANS)	AGENT ARTISTIQUE
CATÉGORIE DE PRESTATION	MEMBRE RÉGULIER#
	APPRENTI #
	PERMIS #

NOMBRE D'ANNONCE PUBLICITAIRE NATIONALE(S)	TÉLÉ	RADIO	VIDÉO NUMÉRIQUE	AUDIO NUMÉRIQUE	TÉLÉ	RADIO	NUMÉRIQUE
DÉMO	TÉLÉ	RADIO	NUMÉRIQUE	DÉMO DE PRÉSENTATION	INFOPUBLICITÉ	ETIQUETTES	
SAISONNIÈRE						TÉLÉ	RADIO
CONCESSIONNAIRE						TÉLÉ	RADIO
DOUBLE TOURNAGE						PROMO CONJOINTE	
L'ADDENDA LOCAL ET RÉGIONAL - NOMBRE D'ANNONCES PUBLICITAIRES						DU NUMÉRIQUE À LA MISE EN ONDE TÉLÉ	DE LA MISE EN ONDE TÉLÉ AU NUMÉRIQUE
Cat. #						TÉLÉ	RADIO
						NUMÉRIQUE	DÉMO
						L&R AOPP	
ADDENDA COURTE DURÉE - NOMBRE D'ANNONCES						7 JOURS	14 JOURS
TÉLÉ						31 JOURS	45 JOURS
						RADIO	7 JOURS
						14 JOURS	31 JOURS
						45 JOURS	
TÉLÉ	DU NUMÉRIQUE À LA MISE EN ONDE	TÉLÉ	DU NUMÉRIQUE À AUTRES MEDIAS	DE LA RADIO AU NUMÉRIQUE	ACTRA opportunités en ligne projet pilote (AOPP)		
FORFAIT (bundles) NATIONAL	UTILISATION AUX ÉTATS-UNIS		UTILISATION ÉTRANGÈRE				
	ARTICLE 2403		ARTICLE 2404		ARTICLE 2405		
					ARTICLE 2406		
NOM DE L'ANNONCE / NUMÉRO / LONGUEUR						# DE DOSSIER	
AUTRE						AUTRES FRAIS	
CACHET DE SESSION		CACHET D'UTILISATION (residual)		CACHET NUMÉRIQUE		CACHET FORFAITAIRE	
CE CONTRAT DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE EST ASSUJETI À TOUTES LES CONDITIONS DE L'ENTENTE NATIONALE DES ANNONCES DE PUBLICITÉ NÉGOCIÉE PAR L'ACTRA ET L'ACA							
SIGNATURE DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE / PARENT-TUTEUR						DATE	
SIGNATURE DU PRODUCTEUR						DATE	
RAPPORT DE TRAVAIL : IL EST IMPORTANT QUE LA FEUILLE DE TEMPS SOIT REMPLIE À LA FIN DE LA SÉANCE ET TRANSMISE À L'ACTRA DANS LES 48 HEURES POUR GARANTIR UN PAIEMENT EXACT.							

DATE	DÉPLACEMENT - ALLER		L'HEURE DE CONVOCATION	PAUSE DE REPAS		L'HEURE DE FIN	DÉPLACEMENT - RETOUR		DATE	HEURE DE CONVOCATION	HEURE DE FIN				
	DU DOMICILE	AU PLATEAU		DE	À		DU PLATEAU	AU DOMICILE							
										ESSAYAGE					
										RÉPÉTITION					
										MISE EN DISPO. -MÉTÉO					
									COLLATION SUBST.	OUI	NON				
VEUILLEZ NOTER QUE LE PAIEMENT POUR CETTE SESSION DE TRAVAIL DOIT ÊTRE REMIS AU BUREAU DE L'ACTRA DANS UN DÉLAI MAXIMAL DE 15 JOURS OUVRABLES APRÈS LA FIN DE LA SESSION DE TRAVAIL AFIN D'ÉVITER LES PÉNALITÉS DE RETARD. LES FORMULAIRES DE SESSION ET LES RÉSIDUELS, DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE L'ACTRA À L'ADRESSE <a href="http://www.actra.ca">www.actra.ca</a> DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR SOUMETTRE LES PAIEMENTS. ACTRA NE FACTURE PAS LES FRAIS DE SESSION ET LES FRAIS RÉSIDUELS.										INITIALES DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE		D'ACCORD		INITIALES DU PRODUCTEUR	
										INDIQUEZ LA BOITE QUI S'APPLIQUE		DÉSACCORD		REPRÉSENTANT	

POUR USAGE AUTORISÉ SEULEMENT

UNE FOIS LE CONTRAT COMPLÉTÉ, UNE COPIE NUMÉRIQUE DOIT ÊTRE REMISE À L'ARTISTE-INTERPRÈTE DURANT LA PRODUCTION. UNE AUTRE COPIE DOIT ÊTRE ENVOYÉE AU BUREAU LOCAL DE L'ACTRA AVANT LE VERSEMENT DU PAIEMENT.